



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance du 23 octobre 2023, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1631-2023**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE**  
**TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

**QUE** le règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales le 4 décembre 2023;

**QUE** ledit règlement est entré en vigueur le 16 décembre 2023, par la publication d'un avis à cet effet à la *Gazette officielle du Québec*.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à consulter ledit règlement sur le site Internet de la Ville <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption>.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 19 décembre 2023.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière